

UNE SITUATION D'URGENCE AGRICOLE POUR LA REUNION

RAPPEL DES PERTES AGRICOLES

Le 28 février 2025, le plus grave cyclone que l'île ait connu depuis 1962 a frappé La Réunion du Nord au Sud avec des vents dévastateurs atteignant 234 km/h et des pluies abondantes. **L'agriculture dans son ensemble et la canne en particulier ont été durement touchées avec des parcelles de canne détruites à plus de 80 %.** Cet épisode est intervenu alors que les exploitations étaient déjà largement fragilisées par une longue période de sécheresse sans précédent pendant 7 mois et par le cyclone Belal.

A la suite de ces épisodes climatiques dramatiques, la Chambre d'Agriculture de La Réunion et le Département ont effectué un travail de recensement sur le terrain pour établir le **bilan des pertes subies par l'ensemble des acteurs qui s'établit à 163 millions d'euros, dont la moitié pour la filière Canne-Sucre.**

L'agriculture réunionnaise vit une crise historique à laquelle des moyens exceptionnels et des solutions d'urgence doivent être apportés pour notamment permettre aux agriculteurs sinistrés de relancer leurs exploitations. Les acteurs de la filière Canne-Sucre préviennent que sans mobilisation inédite de l'Etat pour leur permettre de se redresser structurellement, c'est l'intégralité de l'agriculture réunionnaise qui risque de s'écrouler.

La filière Canne-Sucre avait rapidement proposé un plan d'actions en quatre axes :



Soutenir immédiatement la trésorerie des planteurs



Indemniser les pertes considérables que subiront les planteurs de canne et l'industrie sucrière en 2025



Permettre, pendant la campagne sucrière, la relance de la production 2026 par une aide exceptionnelle



Demander à l'Etat de réinscrire la filière dans un schéma à long terme lors des Etats Généraux de la canne à sucre prévus en juin 2025





UN SOUTIEN AFFIRMÉ MAIS ENCORE INSUFFISANT DE L'ETAT, DONT LES MODALITÉS RESTENT INCERTAINES



Le 6 avril dernier, le Ministre d'Etat, chargé des Outre-mer, lors de sa deuxième visite sur notre territoire depuis le passage de Garance, avait annoncé **une aide ponctuelle et exceptionnelle pour les producteurs de canne à sucre allant de 385€/ha à 765€/ha en fonction de l'impact de Garance dans la zone concernée**. Cette annonce, bien qu'insuffisante au regard des dégâts, avait été accueillie comme une première étape encourageante.

Tous les regards étaient alors tournés vers le Président de la République en déplacement à La Réunion le mardi 22 avril accompagné du ministre d'Etat chargé des Outre-mer et de la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Dans ce cadre, une rencontre avec l'ensemble des acteurs du monde agricole de l'île a été organisée afin de dresser un état des lieux des conséquences du cyclone Garance sur les cultures et entendre les attentes des différentes filières impactées.

Cette séquence agricole a permis de faire prendre conscience au plus haut niveau de l'Etat de la gravité des dégâts causés par le cyclone Garance sur l'agriculture réunionnaise et **du rôle central qu'occupe la filière canne-sucre dans les équilibres agricoles, économiques et environnementaux du territoire**.

Malgré cela, peu d'annonces concrètes de soutien ont été clairement formulées. Le Président a toutefois annoncé la mise en place, sous l'autorité du Préfet de La Réunion, d'un groupe de travail devant aboutir d'ici juin 2025 à un « **dispositif d'urgence agricole Réunion avec un regard particulier pour la canne** » dont l'objectif sera de doter la filière de moyens pour préparer la relance de la campagne sucrière 2026.



« Le forfait allant de 385€/ha à 765€/ha en fonction du niveau de sinistre annoncé début avril par le Ministre d'Etat chargé des Outre-mer était une première étape encourageante pour compenser la perte voire l'absence de revenus tirés de la canne en 2025. Lors de sa venue, le Président de la République semble enfin avoir pris conscience de la gravité de la situation pour l'agriculture réunionnaise. Cette prise de conscience doit maintenant se traduire en actions rapides et concrètes sans quoi la filière ne pourra pas s'en relever seule. Accompagner les agriculteurs sur 2025 sans soutien pour la préparation de la campagne 2026 et des suivantes reviendrait à condamner la filière à petit feu. Il est urgent que l'Etat s'engage aux côtés de la filière pour l'aider à remonter la pente. C'est dans cet esprit que nous aborderons les prochaines échéances avec le Préfet et les services de l'Etat. »

Pierre-Emmanuel Thonon et Florent Thibault, Co-Présidents du CPCS

Les acteurs de la filière Canne-Sucre restent plus que jamais mobilisés pour poursuivre leurs travaux sous la supervision du préfet afin de compléter le dispositif déjà annoncé et **envisager des solutions durables pour préparer la campagne 2026**.

AU NIVEAU EUROPÉEN : UNE AIDE D'URGENCE EXCEPTIONNELLE SUR LES FONDS DU FEADER



Dans le cadre du Programme de développement Rural de La Réunion 2014-2022, le Conseil Départemental de La Réunion a activé **une aide d'urgence exceptionnelle aux exploitations agricoles issues des filières canne et autres productions végétales qui ont subi des dommages suite à GARANCE et/ou BELAL.**

La demande d'aide exceptionnelle doit être déposée au plus tard **le 30 mai 2025 à 16h00.**

Pour la canne dont les impacts du cyclone GARANCE ne sont pas encore mesurables, le dispositif s'applique aux exploitations qui ont subi la destruction d'au moins 30 % de la production ou du potentiel de production suite au passage du cyclone BELAL.

L'attribution de l'aide étant conditionnée à la reconnaissance d'une catastrophe naturelle BELAL, **le projet devra avoir préalablement été déposé à la DAAF Réunion.**

L'aide prend la forme d'une aide forfaitaire à la trésorerie selon la superficie de l'exploitation cannière :

- Supérieure ou égale à 0,1 ha et inférieure à 5 ha : 2 000 €
- Supérieure ou égale à 5 ha et inférieure 10 ha : 3 000 €
- Supérieure ou égale à 10 ha : 4 000 €

Pour les exploitations cannières diversifiées, les forfaits canne peuvent se cumuler avec ceux des autres productions végétales.

→ Vous retrouverez toutes les modalités, l'appel à projets et le formulaire de demande d'aide sur le site du Département : www.departement974.fr/actualite/feader-un-soutien-pour-developpement-agricole-rural-de-reunion

NOUVELLES SOLUTIONS D'HERBICIDES EN POST-LEVEE

Le Callisto plus a obtenu une autorisation de mise sur le marché depuis novembre 2024. En plus, **l'Onyx**, a obtenu une autorisation d'extension d'utilisation sur la canne à sucre pendant 120 jours du 13 février au 13 juin 2025.

Retrouvez les conseils d'utilisation et les fiches techniques complètes de l'Onyx et du Callisto Plus auprès de vos Pôles canne.

A ce jour, il n'y a pas de nouvelle dérogation acceptée pour le Loyant et le Centurion R.

Les échanges entre l'interprofession et les services de l'Etat se poursuivent.



CANNE DURABLE : ÉVALUER POUR PROGRESSER



Tereos poursuit en 2025 son engagement en faveur d'une agriculture conciliant performance agronomique et respect de l'environnement, à travers la démarche SAI (Sustainable Agriculture Initiative - Initiative pour une agriculture durable).

Depuis 2019 Tereos Océan Indien est engagé dans cette démarche environnementale et encourage les bonnes pratiques agricoles dans les champs.

Cette initiative réunit de grands groupes de l'industrie agroalimentaire mondiale engagés à généraliser des pratiques agricoles durables chez leurs fournisseurs de matières premières, pour répondre aux exigences du marché européen. Dans le cadre de son plan RSE (responsabilité sociale et environnementale), **Tereos a rejoint cette initiative en 2019 afin de faire reconnaître auprès de ses clients les bonnes pratiques agricoles mises en place dans les exploitations cannières réunionnaises.**

SAI s'appuie sur un outil d'auto-évaluation FSA (Farmer Self Assessment - Questionnaire d'auto-évaluation) qui permet d'exprimer la durabilité des modes de production des fournisseurs canniers selon trois niveaux : Or, Argent et Bronze.

L'évaluation repose sur trois piliers du développement durable : l'environnement (gestion énergie, eau, déchets, etc.), l'économie (gestion et viabilité économique de l'exploitation) et le social (conditions de travail, sécurité et santé des salariés). Elle est réalisée sur la base d'un questionnaire rempli par un panel d'exploitants choisis aléatoirement, accompagnés par leur technicien Tereos. Un audit externe de cette évaluation est réalisé par un organisme certifié, afin de valider les résultats obtenus.

Le renouvellement de la certification sera réalisé en 2025, avec l'évaluation d'un nouvel échantillon aléatoire de 40 exploitations cannières.



→ Pour en savoir plus sur l'auto-évaluation de canne durable, contactez votre Pôle Canne.